

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GRAND LIEU : 244 400 438

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DECISION DU BUREAU – SEANCE DU 5 DECEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 5 décembre, LES MEMBRES DU BUREAU DE GRAND LIEU COMMUNAUTE se sont réunis à 18h00 au siège communautaire à La Chevrolière.

Étaient présents :

- | | |
|-----------------------------------|------------------------------|
| - M. Johann BOBLIN | - M. Yannick FÉTIVEAU |
| - M. Frédéric LAUNAY | - M. Patrick BERTIN |
| - M. Jean-Jacques MIRALLIÉ | - M. Bernard COUDRIAU |
| | - Mme. Karine PAVIZA |

Était absent :

- M. Stéphan **BEAUGÉ**

**ATTRIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC DE REHABILITATION DE LA STEP DE SAINT PHILBERT
DE GRAND LIEU**

Bien que la station d'épuration de St Philbert ait fait l'objet d'une extension en 2015, elle arrive aujourd'hui à saturation sur le plan hydraulique. De même, le poste de refoulement des Bresses n'a plus la capacité suffisante pour faire transiter l'ensemble des effluents du système d'assainissement du bourg. Ainsi en période de nappe haute, c'est tout le réseau en amont qui se met en charge générant des débordements d'eaux usées au niveau de certaines habitations.

Aussi, le schéma directeur d'assainissement, mené par ARTELIA de 2018 à 2020, a défini un programme de travaux afin de renforcer la capacité hydraulique de la station et du poste des Bresses. Dans ce cadre, une étude de maîtrise d'œuvre a été lancée, avec le bureau d'études SCE, afin d'affiner le programme de travaux défini au SDA. Les travaux à réaliser sont les suivants :

- au niveau du poste de relevage des Bresses :
 - le renforcement de la capacité de pompage et passage à un débit de 160 m³/h,
 - la mise en place d'une pompe de crue permettant d'évacuer, en les comptabilisant, les surcharges hydrauliques du réseau d'assainissement vers la Boulogne,
- au niveau de la station d'épuration :
 - le renforcement des prétraitements en tête de filière par la mise en œuvre d'un 2ème tamis en parallèle de l'existant,
 - l'aménagement d'un ouvrage de répartition en sortie de bassin d'aération,
 - la construction d'un 2ème clarificateur en parallèle du clarificateur existant conservé en l'état,
 - la mise en place d'un traitement tertiaire, sur la file 2, de type filtre à tambour,

Sur ces bases, Grand Lieu Communauté a lancé le 19 juin 2023 une consultation pour un marché de travaux pour la réhabilitation de la station d'épuration de Saint Philbert de Grand Lieu, selon une procédure adaptée ouverte.

La date de remise des offres était fixée au 29 septembre 2023 à 12h00 au plus tard.

Le nombre d'offres conformes reçues est de 2.

Les critères de jugements des offres étaient : 40% prix des prestations ; 60% valeur technique de l'offre. Une négociation a eu lieu avec une remise des meilleures offres le 30 octobre 2023, 17h00 au plus tard.

L'offre du groupement d'entreprises Saur (mandataire) - Roturier (co-traitant) - Colas France (Co-traitant) - Bremaud (co-traitant), Parc tertiaire Laroiseau, 21 rue Anita Conti, 56000 Vannes, d'un montant global et forfaitaire de 1.107.660,00 € HT, étant la mieux-disante, après analyse et au vu des critères de jugement des offres ; il est proposé au bureau d'attribuer le marché de travaux de réhabilitation de la station d'épuration de Saint Philbert de Grand Lieu au **groupement d'entreprises Saur (mandataire) - - Roturier (co-traitant) - Colas France (Co-traitant) - Bremaud (co-traitant), Parc tertiaire Laroiseau, 21 rue Anita Conti, 56000 Vannes, pour un montant global et forfaitaire de 1.107.660,00 € HT ou 1.329.192,00 € TTC.**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 1^{er} février 2022, portant délégation du Conseil communautaire au Bureau, lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, y compris les groupements de commandes (pour tous les types de marchés : travaux fournitures, services, TIC et prestations intellectuelles), dont le montant est compris entre 40 000 € HT et 2 000 000€ HT pour les marchés de travaux ;

VU les résultats de la consultation selon une procédure « adaptée » ;

CONSIDERANT l'ensemble du dossier ;

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au Budget 2023 ;

Le Bureau de Grand Lieu Communauté, DECIDE, A L'UNANIMITÉ :

Article 1 : D'ATTRIBUER le marché public de travaux de réhabilitation de la station d'épuration de Saint Philbert de Grand Lieu au **groupement d'entreprises Saur** (mandataire) - - **Roturier** (co-traitant) - **Colas France** (Co-traitant) - **Bremaud** (co-traitant), **Parc tertiaire Laroiseau**, 21 rue Anita Conti, 56000 Vannes, pour un montant global et forfaitaire de **1.107.660,00 € HT** ou **1.329.192,00 € TTC**.

Article 2 : D'AUTORISER M. le Président ou en cas d'absence l'un des Vice-Présidents à signer tout document se rapportant à ce marché public.

Article 3 : Madame la Directrice générale des services et le Comptable du Centre des Finances Publiques de Pornic sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Acte n° : DE219-B051223

Publié sur le site internet le : 07, 12, 23

Fait à La Chevrolière, le 5 décembre 2023,

Le Président,

Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann

Boblin

Date de signature : 06/12/2023

Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté